

AMENDEMENTS 001-001

déposés par la commission de la culture et de l'éducation

Rapport

Željana Zovko

A9-0201/2020

Action de l'Union en faveur des capitales européennes de la culture pour les années 2020 à 2033

Proposition de décision (COM(2020)0384 – C9-0275/2020 – 2020/0179(COD))

Amendement 1

Proposition de décision

Considérant 5

Texte proposé par la Commission

(5) Depuis mars 2020, les deux capitales européennes de la culture 2020 ont dû reporter ou annuler **tous** les événements sans savoir quand (et si) il y aura un retour à la normale. Concrètement, ces villes sont dans l'impossibilité de mettre en œuvre leur année en tant que capitale européenne de la culture et de tirer parti des investissements considérables qui ont été réalisés.

Amendement

(5) Depuis mars 2020, les deux capitales européennes de la culture 2020 ont dû reporter ou annuler **plusieurs** événements sans savoir quand (et si) il y aura un retour à la normale, ***tout en continuant à engager des frais pour ces événements.*** Concrètement, ces villes sont dans l'impossibilité de mettre en œuvre leur année en tant que capitale européenne de la culture et de tirer parti des investissements ***humains et financiers*** considérables qui ont été réalisés.